

Index AI : PRE01/559/2012
12 November 2012

Élections 2012 au Conseil des droits de l'homme des Nations unies : il faut bannir le deux poids deux mesures

L'Assemblée générale de l'ONU se doit d'élire pour siéger au Conseil des droits de l'homme des États membres qui font preuve d'un fervent engagement en faveur des droits humains, a déclaré Amnesty International à la veille du scrutin du 12 novembre au cours duquel seront désignés 18 nouveaux membres du Conseil.

Les élections auront lieu à l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Parmi les pays candidats figurent l'Éthiopie, la Grèce, la Côte d'Ivoire, le Pakistan et les Émirats arabes unis, les États-Unis et le Venezuela.

Les membres du Conseil des droits de l'homme ont l'obligation « d'observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme » ; toutefois, Amnesty International craint que certains candidats ne remplissent pas ce critère.

« Certains candidats commettent des violations flagrantes des droits humains, n'ont pas ratifié les traités fondamentaux relatifs à ces droits et ne coopèrent pas avec les experts concernés des Nations unies », a indiqué Jose Luis Dias, représentant d'Amnesty International auprès de l'ONU à New York.

Pour être élus, les candidats ont besoin du soutien de la majorité des membres de l'Assemblée générale. Cependant, sur les cinq groupes régionaux, un seul devrait donner lieu à une véritable élection pluraliste.

Pour le groupe des États d'Europe occidentale et autres États, au sein duquel l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, la Suède et les États-Unis sont candidats, il y a trois sièges vacants. En revanche, les groupes des États d'Afrique, des États d'Asie, des États d'Europe orientale, et le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont tous présenté le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir.

Aussi les candidats de ces groupes ont-ils pratiquement la garantie de siéger au Conseil, sans que les membres de l'Assemblée générale ne puissent réellement exercer leur choix.

Par le passé, les pays candidats ont toujours obtenu le nombre de votes requis, c'est-à-dire 97 voix.

Au moment de voter, les membres de l'Assemblée générale doivent prendre en considération le concours que chaque candidat a apporté à la cause de la promotion et de la protection des droits humains.

« Les États électeurs doivent voter blanc s'ils estiment qu'un candidat ne remplit pas les critères élevés en termes de droits humains que l'on attend des membres du Conseil », a fait valoir Jose Luis Dias.

Amnesty International a adressé des lettres ouvertes à tous les candidats, les invitant à démontrer leur volonté de défendre les droits fondamentaux dans les engagements volontaires qu'ils présentent à l'appui de leur candidature.

L'organisation demande par exemple au gouvernement éthiopien de donner des instructions claires aux services de sécurité, afin qu'ils cessent de harceler les défenseurs locaux des droits humains, et de lever les obstacles qui entravent le travail des défenseurs internationaux des droits humains et des journalistes dans le pays.

Dans la lettre ouverte qu'elle a adressée aux Émirats arabes unis, Amnesty International souligne que le gouvernement s'est engagé à soutenir les victimes de violence au foyer, mais que la Cour suprême a confirmé en 2010 le droit d'un mari de « punir » sa femme et ses enfants sous réserve que le traitement infligé ne laisse pas de traces.

Amnesty International invite également les candidats à coopérer pleinement avec les organes de suivi des traités relatifs aux droits humains. La Côte d'Ivoire, entre autres, n'a pas présenté les rapports requis au Comité des droits de l'homme, au Comité contre la torture ni au Comité des droits économiques, sociaux et culturels depuis plus de 15 ans.

« Pour devenir membre du Conseil des droits de l'homme, les candidats doivent prouver leur engagement indéfectible en faveur de la promotion et la protection des droits humains, et nous espérons qu'ils prêteront une oreille plus qu'attentive à nos recommandations », a conclu Jose Luis Dias.